

SYLLABUS DE COURS

Intitulé du cours	Droit public européen		
Enseignant(e)	Anna Neyrat		
Champ disciplinaire		Mots clés	
Langue d'enseignement	French	Niveau	Master
Semestre	Semestre 1	Nombre d'ECTS	4 ECTS
Volume d'heures	18 heures	Modalités d'examens	A définir
Descriptif	Ce cours propose d'envisager l'expression "droit public européen" selon deux approches. La première permet de s'interroger sur l'existence d'un droit public des institutions européennes (UE et Conseil de l'Europe), c'est à dire l'ensemble des règles qui s'appliquent à elles, et qu'elles doivent ainsi respecter, mais également celles qu'elles produisent. Il s'agit alors de s'interroger sur la nature de ce droit des institutions européennes. Par analogie avec les catégories nationales, peut-on identifier un droit constitutionnel et un droit administratif des institutions européennes ? La seconde approche envisage l'existence d'un droit public commun aux Etats européens dont l'émergence aurait été facilitée par le développement des deux organisations européennes que sont l'UE et le Conseil de l'Europe. De ce point de vue, c'est l'influence de ces dernières sur les droits publics des Etats européens que l'on tente de mesurer. Il s'agit alors d'évaluer les effets du droit européen sur les droits nationaux.		
Bibliographie			